

Examen professionnel de B en A

En vertu du décret n° 2010-936 du 26 août 2010, ce concours est ouvert aux candidats appartenant à un corps de catégorie B de la direction générale des finances publiques. Les intéressés doivent, au 1er janvier de l'année de la nomination, soit appartenir au 3e grade de la catégorie B, soit avoir atteint au moins le 5e échelon du deuxième grade ou le 6e échelon du premier grade. La liste des spécialités est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé du budget et du ministre chargé de la fonction publique.

Les inscriptions au concours ont lieu généralement en mai de l'année en cours.

L'épreuve d'admissibilité (1 écrit) se déroule en septembre de la même année. Les résultats d'admissibilité sont communiqués début novembre.

L'épreuve orale d'admission se déroule généralement en janvier de l'année suivant l'inscription.

✓ <u>L'épreuve d'admissibilité:</u>

<u>- Épreuve unique écrite</u>: Étude d'un dossier contenant des documents en rapport avec les métiers de la DGFiP.

Cette épreuve consiste à répondre à des questions en lien direct avec le support documentaire fourni.

Sept sujets sont proposés aux candidats :

- Métiers de la gestion publique État;
- Métiers de la gestion publique
- Secteur public local;
- Métiers de la fiscalité professionnelle;
- Métiers de la fiscalité personnelle;
- Métiers transversaux;
- Métiers du cadastre:
- Métiers des hypothèques.

Depuis 2015, le candidat effectue, dès son **inscription**, le choix du sujet sur lequel il souhaite composer.

Concernant l'épreuve écrite d'admissibilité de l'examen professionnel, il ressort des rapports du jury des sessions précédentes les remarques suivantes :

« Très souvent, les candidats manquent d'esprit de synthèse dans la globalité des réponses. Certaines réponses sont souvent trop développées ne respectant pas les consignes formulées de limiter les réponses à un nombre de pages.

À l'inverse, d'autres réponses qui requièrent de la hauteur de vue, pénalisent fortement les candidats et reste les moins bien réussies.

En effet, les candidats ont montré peu de connaissances personnelles et des propositions quasiinexistantes, voire irréalisables. Trop souvent, ces réponses ne sont qu'une recopie du fonds documentaire alors qu'une analyse du sujet est attendue.

De plus, il est constaté que trop de temps est consacré à la rédaction des trois premières questions au détriment de la partie nécessitant plus de réflexion, laissant penser à une mauvaise gestion du temps.

Si l'orthographe et la grammaire sont corrects, à l'inverse l'élaboration d'un plan structuré et le respect du formalisme attendu font trop souvent défaut.

Ce concours pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques doit permettre de confirmer que les agents sélectionnés ont toutes les qualités requises pour assumer les responsabilités futures qui leur seront confiées. »

Il s'agit d'une épreuve d'une durée de 4 heures avec un coefficient de 6.



Attention : Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire

✓ L'épreuve orale d'admission :

L'Épreuve Orale : Il s'agit de l'épreuve de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP).

Le candidat remet un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle en amont. L'épreuve consiste en un entretien avec le jury. Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat d'une durée d'environ dix minutes, et se poursuit par un échange avec le jury*.

Cet échange avec le jury a pour but d'apprécier d'apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions d'inspecteur.

* Attention : Depuis deux ans, cette présentation d'environ 10 minutes est ramenée systématiquement à 8 minutes par le président du concours. Cette précision est donnée aux candidats lors de leur passage de l'épreuve orale.

Concernant l'épreuve orale d'admission de l'examen professionnel, il ressort des rapports du jury des sessions précédentes les remarques suivantes :

« Dans l'ensemble, les candidats respectent le temps imparti à leur présentation. Ces dernières sont cependant souvent trop descriptives, apprises par cœur et manquent de spontanéité. Les candidats ne mettent pas suffisamment en avant les qualités professionnelles acquises pour prétendre à l'accès au cadre A et leurs facteurs de motivation.

Certains candidats connaissent encore trop peu leur propre service et possèdent des connaissances lacunaires des autres métiers de la DGFiP. Les examinateurs relèvent une curiosité limitée, et un manque évident de recul sur l'exercice des missions.

L'expression orale et l'attitude face au jury est primordiale.

La diversité des parcours, les qualités personnelles et managériales doivent ressortir dans la présentation. Pour cela les candidats doivent exposer leurs compétences à travers leurs expériences professionnelles afin de démontrer de leurs qualités requises pour devenir inspecteur. Les grandes missions de la DGFiP ainsi que les fonctions dévolues à un inspecteur doivent être connues des candidats. De même les connaissances relatives à l'environnement économique et financier doivent être maîtrisés.

Les candidats doivent se positionner en tant qu'encadrant dans les mises en situation en prenant position concrètement. »

Il s'agit d'une épreuve d'une durée de 30 minutes avec un coefficient de 5



Attention : Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

Le Jury:

Le jury des épreuves écrites est présidé par un Administrateur Général des Finances Publiques. Par arrêté, des membres de ce jury sont nommés. Il peut s'agir d'administrateurs des Finances Publiques, d'inspecteurs Principaux, d'inspecteurs Divisionnaires.

Le jury des épreuves orales est présidé par un Administrateur Général des Finances Publiques. Par arrêté, des membres de ce jury sont nommés. Il peut s'agir d'administrateurs des Finances Publiques adjoints, d'inspecteurs Principaux, d'inspecteurs Divisionnaires et d'inspecteurs.

Conclusion:

Ce concours nécessite un socle de connaissances théoriques solides, de s'assurer d'une bonne compréhension des concepts et d'avoir une bonne maîtrise des définitions.

Les mises en situation demandent aux candidats de se positionner de façon logique et réfléchie aux situations proposées, de faire des choix et de prendre des décisions en tant que futur encadrant.